

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218304003

Accorder un contrat à la firme Gastier M.P. Inc., pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien pour une période de 5 ans avec une option de renouvellement de 2 années additionnelles - Dépense totale de 34 191 501,97 \$, taxes incluses (Montant du contrat travaux : 23 699 666,35 \$ - Contingences : 3 554 949,95 \$ - Incidences : 574 875,00 \$ - Contrat d'opération et d'entretien (5 ans) : 6 362 010,67 \$) - Appel d'offres public (IMM - 15663) - (1 seul soumissionnaire). Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 1 042 500 \$ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100\$ récurrent à compter de 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218304003

Accorder un contrat à la firme Gastier M.P. Inc., pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien pour une période de 5 ans avec une option de renouvellement de 2 années additionnelles - Dépense totale de 34 191 501,97 \$, taxes incluses (Montant du contrat travaux : 23 699 666,35 \$ - Contingences : 3 554 949,95 \$ - Incidences : 574 875,00 \$ - Contrat d'opération et d'entretien (5 ans) : 6 362 010,67 \$) - Appel d'offres public (IMM - 15663) - (1 seul soumissionnaire). Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 1 042 500 \$ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100\$ récurrent à compter de 2025.

À sa séance du 16 septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que ce contrat vise l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien. Il est mentionné que le SIM opère depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI) qui est au cœur de ses activités opérationnelles, notamment pour la répartition des appels d'urgence et la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM sur le territoire montréalais. Le système d'alerte en caserne est une composante vitale de ce système en raison de son rôle essentiel dans la réception des ordres de mission des interventions et leur diffusion en caserne sous forme de voix synthétisées.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 147 jours. Parmi les 9 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 4 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de de 70 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'écart important entre l'estimé et le prix de la soumission. Les représentants du Service l'ont expliqué notamment par la particularité et la complexité de l'implantation d'une telle technologie et le peu de firmes capables de réaliser un tel contrat. Ils ont également souligné l'impact sur le coût de certaines exigences particulières de l'appel d'offres, notamment offrir un soutien 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, fournir en français les documents en lien avec la solution technologie, notamment l'interface de l'utilisateur ainsi que les communications vocales en caserne, mettre en place un partenariat entre le fournisseur de la solution technologique et un entrepreneur québécois et assurer la responsabilité des plans et devis techniques. Enfin, il a été précisé que ce projet comporte 67 chantiers différents sur l'Île de Montréal requérant plusieurs mobilisations et démobilisations tout en maintenant les casernes en opération, le tout dans un contexte de surchauffe du marché actuel et de la volatilité des coûts des matériaux.

Les responsables du Service ont mentionné que des négociations avec l'entreprise se sont tenues au cours du mois d'août 2021 (3 rencontres) et ont permis de réduire les coûts. Lors des discussions avec Gastier, chaque item du bordereau de sa soumission fut l'objet d'échanges, afin d'obtenir une réduction dans la réalisation des travaux. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE218304003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.